

CONGRES DU SYNDICAT SANTE SOCIAUX 67 RAPPORT D'ACTIVITES 2018/2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
ORDRE DU JOUR	4
LE MOT DE LA PRESIDENTE	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL SANTE SOCIAUX.....	6
1. SECTEUR PRIVE.....	7
1.1. SECTEUR PRIVE SANITAIRE	7
1.2. SECTEUR MEDICO SOCIAL.....	14
1.3. SECTEURS DES SALARIES DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET ASSISTANTS MATERNELS	15
2. SECTEUR PUBLIC.....	17
2.1. 2019.....	17
2.2. 2020.....	18
2.3. 2021.....	20
2.4. 2022.....	20
3. ACTUALITES DEPARTEMENTALES.....	21
3.1. LES CONGRES.....	21
3.2. COMMISSIONS REGIONALES	22
3.3. FORMATION DEPARTEMENTALE	23
3.4. ACTIONS DE DEVELOPEMENT	24
3.5. SECTIONS	31
4. NOS RESULTATS	54
5. FINANCES	56

ORDRE DU JOUR

- 08H30 Accueil des participants
- 09H00 Discours d'ouverture par la Présidente Annick WENGER
- 09H15 Assemblée Générale Extraordinaire
- Modifications Statutaires / Rapporteur Jean Claude MATRY
 - Débat et Vote
- 10H00 Fermeture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Et Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
Rapport d'Activités du Secrétaire Général Pascal VIX
- Interventions - Débat et vote
- 10H30 Rapport financier (années 2019/20/21)
- Interventions - Débat
- 10H45 Présentation des candidats et des désignés.
Vote et élection du Conseil et Bureau
Pause
- 11H15 Intervention des représentants invités
- 11H45 Présentation du nouveau Conseil et Bureau
- 12H30 Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le nouveau Président

LE MOT DE LA PRESIDENTE



**Quatre années se sont écoulées
depuis notre dernière Assemblée Générale...**

Malheureusement, l'activité de notre syndicat a été entachée par la crise sanitaire en 2020 et 2021 et ne nous a pas permis d'aller dans l'ensemble des structures du département. Mais les responsables ont toujours maintenu un lien avec les adhérents et non adhérents.

Grâce au travail des responsables de section public/privé, les différents résultats d'élections sont excellents où la CFTC est implantée.

Nos militants se sont mobilisés sous différentes formes à l'appel de notre syndicat pour défendre les conditions de travail de nos personnels dans les EHPADS et les Hôpitaux du département.

N'oublions pas le travail quotidien mené par nos responsables syndicaux (négociations, accompagnements individuels, rédaction de tracts, rencontres avec les adhérents, ...) qui ponctue la vie du syndicat.

Les responsables CFTC sont formés par notre Fédération et notre UD. Ces formations sont d'autant plus importantes que le secteur public est passé en CSE. Les formations sont indispensables et gages d'efficacité pour le travail de terrain.

Je remercie les responsables de section qui ont accepté des responsabilités dans leurs structures, les conseillers qui ont fait vivre le syndicat départemental, notre UD pour son implication et son soutien dans le bon fonctionnement du syndicat, sans oublier notre Fédération.

Merci à mon équipe qui m'a accompagnée avec efficacité et fidélité durant ces 4 années. Pour moi, le temps est venu de tourner la page non sans émotion et je souhaite de tout cœur à la nouvelle équipe une entière réussite.

LA CFTC TOUJOURS PLUS LOIN, TOUJOURS PLUS HAUT, TOUJOURS PLUS FORTE !



LE BUREAU

Présidente
 Secrétaire Général
 Trésorier

WENGER Annick
 VIX Pascal
 RHINN Patricia

Vice-Présidente Service à la Personne et Aide aux Familles
 Vice-Présidente Secteur Privé
 Vice-Présidente Secteur Public

SAGEZ Aurélie
 OBERLE Brigitte
 MATRY Jean-Claude

Secrétaire Générale Adjointe Secteur Public
 Secrétaire Général Adjoint Pôle Médico-Social
 Secrétaire Général Adjoint
 Chargée de la Formation Professionnelle
 Trésorière Adjointe

LEBRUN Sabine
 WODLI caroline
 BURCK Claude
 HAUSHALTER Mireille
 SCHERDING Simona

Assesseur
 Assesseur
 Assesseur

ADE Sandra
 MALTES Elisabeth
 GESELL Marie-Laure

Secrétaire Départemental
 Secrétaire Départemental
 Secrétaire Départementale

DEJOIE Véronique
 CHAVANNES Pierre
 SORG Emmanuel

Conseillère technique
 Conseillère technique
 Conseillère technique

SCHUHLER Arlette
 FASS Christiane
 JACQUES Jacqueline

1. SECTEUR PRIVE

1.1. SECTEUR PRIVE SANITAIRE

SECTEUR PRIVE 2019

- Mise en place de la prime MACRON, accordée par les entreprises mais qui reste facultative. Cette prime est défiscalisée pour les salariés qui gagnent moins de 3 fois le SMIC.
- Réforme pôle emploi : des négociations sont en cours entre gouvernement et syndicats.
- Réforme des retraites : des négociations en cours entre gouvernement et syndicats.
- Réforme formation professionnelle : A compter du 1er janvier 2019, le compte personnel de formation (CPF) est monétisé. Les droits acquis en heures au titre du CPF et du DIF au 31 décembre 2018 seront convertis en euros.
- Prime d'activité : elle peut être attribuée aux salariés gagnant jusqu'à 1,5 x le SMIC. Les salariés peuvent faire leur simulation et le cas échéant leur demande sur le site demande <https://www.dcaf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>. La demande peut être faite à tout moment et notamment en cas de changement de situation familiale.
- Projet de loi concernant la taxation des CDD courts : intervention de représentants de la FEHAP auprès des parlementaires. L'impact financier dans le secteur de la Santé et du médico-social, ayant énormément recours aux CDD courts (de remplacement), grèverait de façon conséquente le budget des établissements et leur fonctionnement.
- Le développement de l'apprentissage dans le secteur médico - social est à l'étude. Cette voie est envisagée pour faire face à une pénurie de personnels qualifiés (AS, AMP...) et attirer plus de jeunes vers ce secteur.
- Projet congé proches aidants et congé parental

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 prévoit notamment d'améliorer le recours aux congés du proche aidant. Le congé de proche aidant permet de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne proche handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Il n'est aujourd'hui ouvert qu'aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise. Cette condition serait supprimée afin de mettre en cohérence le droit à ce congé avec d'autres congés du même type.

- Réforme de la formation aide-soignant(e) en cours.

SECTEUR PRIVE 2020

- Plan EHPAD du Conseil départemental

Des réunions régulières avec les responsables des différents syndicats du Secteur Santé-Sociaux du Bas-Rhin ont été organisées avec les représentants du Conseil Départemental et leurs équipes. Ces réunions ont permis de faire remonter les problématiques rencontrées par notre secteur, donné lieu à des échanges riches et soutenus, et de définir les axes principaux suivants :

- Soigner les soignants, accompagnement des personnels afin d'atténuer la pénibilité au travail.
- Engagement du Département à favoriser les recrutements d'AS (Les candidats peuvent s'adresser au Conseil Départemental).

- La Prime ' MACRON'

Créée à la suite du mouvement des gilets jaunes, la prime a été reconduite en 2020, avec cette condition supplémentaire qu'une entreprise doit avoir un accord d'intéressement pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal et social lié à la prime.

Certains établissements médicaux sociaux accordent des primes dans le cadre de la prime MACRON. Ces primes font généralement l'objet d'accord d'entreprise et leur montant est souvent modulé en fonction de critères (présence durant la période COVID, proratisée selon l'ETP...).

Il n'existe aucun décret imposant le versement d'une telle prime.

- Prime COVID Secteur Privé

La FEHAP a adopté le 16 octobre 2020 deux décisions unilatérales relatives à l'attribution d'une indemnité forfaitaire Ségur pour les personnels non médicaux et les sage-femmes des établissements de santé et des EHPAD.

Ces deux décisions transposent et déploient au niveau de la branche FEHAP les mesures annoncées lors du Ségur de la Santé de juillet 2020.

Ces décisions unilatérales sont liées à l'absence d'accord majoritaire entre les organisations syndicales de la branche FEHAP.

Ces décisions :

- ▶ S'appliquent aux filières soignante, éducative, administrative et logistique ainsi qu'aux sage-femmes et aux cadres-dirigeants,
- ▶ Prévoient une revalorisation de 238 euros bruts mensuels pour un temps plein. Pour les salariés à temps partiel, le montant de la revalorisation est calculé au prorata du temps de travail,
- ▶ Prévoient un versement en deux temps. Un premier versement de 117 euros bruts à compter du 1er septembre 2020. Un second versement de 121 euros bruts à compter du 1er mars 2021,
- ▶ Fixent des dates du 1er versement en fonction de la trésorerie des établissements :

- Pour les établissements ayant la trésorerie suffisante, le versement intervient avec la paie d'octobre 2020 avec effet rétroactif au 1er septembre 2020,
- Pour les établissements n'ayant pas la trésorerie suffisante, le versement interviendra avec la paie de janvier 2021 avec effet rétroactif au 01er septembre 2020,
- Pour les EHPAD, le versement interviendra avec la paie de janvier 2021.

Ces décisions précisent également que l'indemnité forfaitaire Ségur :

- ▶ Est exclue de l'assiette de calcul de toutes les primes et indemnités prévues par la convention collective FEHAP
- ▶ Est prise en compte dans le salaire annuel moyen servant de base au calcul du montant de l'indemnité de départ à la retraite
- ▶ Est incluse dans le calcul du maintien de salaire, de l'indemnité de CP et du taux horaires pour les heures supplémentaires et complémentaires
- ▶ N'est pas revalorisée lors des augmentations de la valeur du point FEHAP.

Enfin, les décisions prévoient que le versement de l'indemnité est conditionné à l'octroi du financement spécifique correspondant par les pouvoirs publics financeurs de la structure. A défaut de bénéficier des financements supplémentaires nécessaires, l'établissement concerné ne sera pas tenu de verser ladite indemnité.

De la même façon, dans l'hypothèse où les financements nécessaires cesseraient d'être octroyés, l'employeur concerné ne sera plus tenu de verser ladite indemnité dès lors que les moyens ne sont plus existants ».

La CFTC exige qu'elle soit identique à la prime du secteur public.

Le montant et le versement de cette prime sont très disparates selon les établissements et selon le temps de présence des personnels. Dans certains établissements elle n'est pas versée.

Les aides à domicile ayant été oubliées dans ce dispositif, il y aura lieu de saisir le Conseil départemental pour cette catégorie de personnels.

- Conférence sociale avec la participation de la Mme La Préfète et de M. ROTTNER

Annick WENGER y a participé en visioconférence. 3 groupes de travail ont été mis en place portant sur :

Le développement et les inégalités dans les différents territoires

L'Emploi et la formation des jeunes. L'organisation du travail et du dialogue social.

SECTEUR PRIVE 2021

- Le Sanitaire et le Médico- social du privé : les Grands Oubliés du SEGUR

Les Directions et les personnels de nombreux établissements du sanitaire et du médico - social sont désabusés par cette situation mais prêts à réagir face à cette injustice. Une action de protestation est organisée.

Rédaction par les représentants du Syndicat départemental d'un communiqué de presse pour annoncer une manifestation devant les établissements et à l'ARS le vendredi 19 février 2021. Un rendez-vous est également demandé aux représentants de l'ARS.

Quelques rares Directions d'établissement (disposant des fonds propres le permettant) décident de verser la prime SEGUR mensuelle (238 euros pour un temps plein) à compter du mois de janvier, même si à ce jour les fonds correspondants n'ont pas encore été versés par la CPAM.

- Public et Privé : les différences de traitement

Au niveau de notre Syndicat sont soulignées les différences d'application de cette prime SEGUR entre le secteur privé (la quasi-totalité des salariés ne bénéficie pas encore de cette prime) et le secteur public dont les salariés en bénéficient déjà depuis novembre 2020, l'application intégrale des mesures du SEGUR ayant même été anticipée : versement de l'intégralité (fixée initialement à janvier 2021) de la prime de 183 euros nets/mois à compter de novembre 2020.

Est soulignée également la discrimination entre les différents secteurs du Privé, le champ du handicap, les services de soins à domicile qui sont les grands oubliés du SEGUR, étant exclus de son champ d'application. Cette différence de traitement risque à terme de conduire à une 'fuite' des personnels soignants des secteurs non bénéficiaires de la prime vers les secteurs dans lesquelles elle est octroyée : mêmes métiers mais différence de traitement.

Est également relevée la différence d'application supplémentaire entre le secteur privé (constitue une prime et non intégrée dans le salaire de base) et le public où elle est intégrée dans les grilles de rémunération et constitue une véritable revalorisation salariale !

Toutes ces différences de traitement sont, pour nous professionnels exerçant les mêmes métiers dans des secteurs différents, inacceptables et nécessitent d'engager très rapidement une action forte pour les dénoncer auprès des instances compétentes et obtenir une égalité de traitement pour l'ensemble des secteurs.

Le Conseil décide d'une nouvelle manifestation devant l'ARS et devant les établissements BETHEL et le MONT DES OISEAUX le 08 avril. Un nouveau rendez-vous avec un représentant de l'ARS est également demandé.

- Reconstitution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Prime MACRON)

Cette prime permet aux employeurs de verser aux salariés gagnant moins de trois fois le Smic une prime exonérée d'impôt et de cotisations sociales. En 2021, elle devrait bénéficier notamment aux travailleurs de la « deuxième ligne » particulièrement impliqués pendant la crise sanitaire.

Les travailleurs de la deuxième ligne sont tous les travailleurs hors professions médicales qui ont été en contact avec le public durant la crise sanitaire : caissiers, nettoyeurs des espaces urbains, agents d'entretien, aides à domicile, ouvriers du BTP...

- Prime SEGUR suites...

Certains établissements envisagent déjà de suspendre le versement de la prime SEGUR au motif que les fonds ne leur sont pas versés (ou seulement partiellement).

Concernant le secteur du handicap, à ce jour il n'est toujours pas concerné et ne perçoit donc pas la prime. Concernant l'extension de la prime Ségur au secteur du handicap, une décision ministérielle pourrait intervenir en 2022 mais sans autre précision pour l'instant.

Concernant le secteur privé, une refonte des grilles salariales apparaît nécessaire : cela permettrait d'intégrer le montant de cette prime au salaire de base et de pérenniser son versement (comme c'est le cas dans le secteur public).

Les problèmes de recrutement deviennent critiques dans certains établissements car les salaires et les conditions de travail ne sont plus attractifs. Beaucoup de salariés de secteurs où la prime Ségur n'est pas octroyée se dirigent vers les secteurs où ils pourront en bénéficier.

Les personnels démissionnaires sont en partie remplacés par du personnel intérimaire, ce qui constitue une charge financière plus importante pour les établissements.

- Projet de fusion de certaines conventions

Etude de fusion en cours entre la FEHAP et la convention 66 afin d'aboutir à une convention unique. Cette fusion ne serait pas favorable pour la CFTC car nous ne serions plus représentatifs dans ces secteurs.

SECTEUR PRIVE 2022

- La Conférence des Métiers

La valorisation de 238 euros bruts entrera en vigueur au 01/04/2022 avec paiement rétroactif au mois de juin 2022.

La refonte des conventions FEHAP 51, CCN66, EFS, CCN65 et Croix-Rouge est prévue à l'horizon 2024. Une évolution des carrières et une refonte des grilles salariales sont envisagées.

Ces revalorisations devront être basées sur les salaires /fiches métiers les plus hauts de chaque convention afin de rendre ces métiers plus attractifs financièrement pour l'ensemble des secteurs.

L'application de ce principe est essentielle si nous voulons éviter d'avoir à faire face à une crise de recrutement de personnels éducatifs et soignants dans les différents secteurs du privé qui conduirait, au vu de l'hémorragie déjà existante, à leur implosion.

- SEGUR suites...

La prime Ségur a été versée aux personnels concernés dans certains établissements médico-sociaux jusqu'à présent exclus. Ce n'est pas le cas pour les professionnels intervenant dans les établissements identifiés « handicap ». Dans toutes ces structures, il y aura lieu pour les représentants du personnel de demander, en réunion CSE, pourquoi ce versement n'a pas été effectué alors que le budget est prévu pour le reversement. En complément, il est prévu d'élaborer un courrier à destination de l'ARS, de la CEA et copie à la DREETS aux fins d'avoir des explications sur le non-versement de la prime.

Un mouvement social pour réclamer la revalorisation du SEGUR pour l'ensemble des établissements et salariés concernés a eu lieu le 01/02/2022, tout en sachant que les 2 principaux syndicats ayant initié ce mouvement n'ont pas daigné solliciter la participation de la CFTC, ce qui est très regrettable.

La CFTC Santé-Sociaux du 67 ainsi que des représentants de la CFTC Santé-Sociaux du 68 se sont, malgré cela, rattachés à ce mouvement intersyndical auquel nous n'avions pas été invités.

Nous avons été reçus, pendant plus d'une heure, par le Directeur de Cabinet (et son adjoint) de Madame la Préfète, en fin d'après-midi, contrairement aux autres Organisations reçues le matin, pour donner suite aux interventions de notre SGA, Sabine LEBRUN, qui a eu la présence d'esprit et l'audace, au vu de notre indisponibilité le matin, de demander à ce que nous soyons reçus après la manifestation.

L'ARS a, quant à elle, émit une fin de non-recevoir à notre demande de rendez-vous.

Des reconductions de mouvements seront envisagées si nous n'obtenons pas satisfaction quant à l'attribution et aux modalités de versement de cette prime

pour l'ensemble des personnels de tous les établissements.

- FEHAP : augmentation de la valeur du point

La recommandation patronale relative à la valeur du point FEHAP du 23 novembre 2022 a été agréée par arrêté ministériel en date du 21 décembre 2022, pour une publication au Journal Officiel le 24 décembre 2022.

La valeur du point est portée à 4,58 euros.

Cette nouvelle valeur du point a pour date d'effet le 01 juillet 2022 - La Fédération enjoint l'ensemble de ses représentants au sein des établissements de se rapprocher rapidement de leur employeur afin de permettre à leurs collègues de bénéficier de l'effet rétroactif de la mesure sur les bulletins de salaire de janvier 2023.

La FEHAP s'engage à reprendre les discussions avec les organisations syndicales sur la question de la politique salariale dès le début d'année 2023, permettant de traiter de manière pérenne le sujet des salaires infra-SMIC.

1.2. SECTEUR MEDICO SOCIAL

Le secteur du sanitaire, médico-social et handicap manifeste pour la prime Ségur

Ce vendredi 19 février, les salariés du Mont des oiseaux de Weiler ont manifesté pour une revalorisation de salaire et une reconnaissance du travail accompli, en présence des élus locaux et sous l'œil des gendarmes et policiers municipaux.

Le personnel, qui dépend du secteur associatif à but non lucratif, voudrait toucher la prime Ségur (octroyée aux salariés du secteur public) car il juge contribuer fortement à la prise en charge publique du handicap.

« Le secteur privé accueille 75 % de la population en situation de handicap et contribue ainsi largement au service public. Nous avons la même formation, les mêmes diplômes, le même travail que dans le public, mais nous ne sommes pas pris en compte de la même manière », résume Caroline Wodli, déléguée syndicale CFTC du Mont des oiseaux, l'institut médico-éducatif et maison d'accueil spécialisée de Weiler, géré par l'association médico-sociale AEDE.

Ce que dénonce le personnel, c'est entre autres l'octroi de [la prime Ségur de 183 euros nets par mois aux salariés du secteur public uniquement](#). « Nous faisons partie du secteur associatif à but non lucratif : les établissements ne peuvent pas payer les charges sociales induites par la prime Ségur sur leurs fonds propres, car elles n'en ont pas », ajoute Caroline Wodli, [qui a manifesté avec ses confrères ce vendredi à 15 h devant le siège de l'Agence régionale de santé à Strasbourg](#)

[L'équipe de la Maison de santé Béthel, à Oberhausbergen, s'est également mobilisée vendredi matin](#). Leur déléguée syndicale CFTC, Brigitte Oberlé, a fait partie de la délégation reçue par l'ARS dans l'après-midi. Bilan au sortir de l'entrevue : « Concernant le pôle handicap, il n'y a rien pour les salariés, on espère que ça va se décanter dans les prochaines semaines sinon on prévoit une autre action, intersyndicale cette fois. Pour le médico-social et le sanitaire, la prime va être versée mais on ne sait pas quand et si ça va être pérenne. » Elle relève un point positif : une cellule portée par le Conseil départemental et l'ARS doit réfléchir à comment rendre plus attractifs les différents métiers des établissements concernés.



1.3. SECTEURS DES SALARIES DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET ASSISTANTS MATERNELS

ELECTIONS TPE

Les élections TPE ont eu lieu en mars

Les salariés du particulier employeur et les assistants maternels en ont fait partie.

Résultats départementaux 67

▪ SPE :

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Suffrages exprimés	CFTC
8 784	166	849	19,55 %

▪ ASSMAT :

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Suffrages exprimés	CFTC
5 524	87	705	12,34 %

Pour garder la représentativité, nous devons atteindre 8 % (au national) sur chacun des 2 secteurs.

Les conséquences de la perte de la représentativité ont un impact lourd pour notre Fédération.

En ce qui concerne les 2 secteurs, la confédération, la fédération santé sociaux, l'UD 67 et le syndicat santé sociaux se sont mobilisés fortement lors de ces élections.

Des mails, des SMS, des envois de courriers, des distributions en boîte aux lettres ont été faits.

Des outils ont été élaborés (tracts, profession de foi).

Les résultats sont loin d'être à la hauteur de l'investissement que chacun de nous avons donné.

Bien entendu, nous continuerons à nous investir dans ces secteurs qui nous le souhaitons soient reconnus en tant que tel.

Avec un mouvement d'entraide, de solidarité, de compréhension, notre syndicat pourra toujours apporter un soutien, une aide, une écoute, une réponse aux salariés du particulier employeur et aux assistants maternels.

▪ ACTIVITES ASSISTANTS MATERNELS

Activités Salariés du particulier employeur (SPE) :

Durant les dernières années, nous avons continué à organiser des réunions d'information sur la convention collective (contrat, rémunération, congés payés, licenciement, etc...)

Malheureusement, les particularités de ce secteur (isolement, changement constant, précarité, ...) font qu'il est toujours compliqué de communiquer et ainsi pouvoir leur montrer, leur apporter, leur prouver tout l'intérêt que notre syndicat porte envers leurs métiers.

Néanmoins, nous constatons qu'à force de persévérance, nous sommes toujours en hausse du nombre de contacts que nous avons pu avoir que ce soit par téléphone, ou en direct lors des réunions, ou en rdv individuel.

La singularité de leurs métiers fait que les demandes de renseignements sont très régulières et nécessitent une bonne connaissance et beaucoup de temps à consacrer.

La référente nationale des SPE et le service juridique de l'UD sont là pour maintenir un développement durable sur ce secteur, afin d'assurer le service attendu et montrer que nous sommes là pour eux.

Activités Assistants maternels :

Des réunions d'information sur la convention collective sont organisées régulièrement.

La singularité de leur métier fait que les Assistants maternels ont des demandes d'informations très régulières.

Il est nécessaire de maintenir une réelle implication de notre syndicat afin de leur montrer que nous sommes là pour eux et que nous disposons d'un service efficace pour les aider.

Nos référentes départementales, ainsi que le service juridique de l'UD sont d'un grand soutien parce que le nombre de litiges qui existent dans ce secteur est très important.

Outils de développement :

La Fédération Santé sociaux a mis en place une boîte à outils à destination des assistantes maternelles adhérentes. Les demandes d'informations et autres sont nombreuses. Cette boîte à outils permet à nos adhérentes de pouvoir trouver un grand nombre de documents concernant leur métier.

Pour donner suite à la nouvelle convention collective, 2 livrets ont été réalisés, contenant leurs droits.

2. SECTEUR PUBLIC

Les directives ministérielles ci-dessous ont été étudiées et commentées lors de nos réunions de Conseil et Secteur Public à nos responsables de section afin qu'ils puissent diffuser les informations aux agents de leurs établissements.

2.1. 2019

Résultats des élections :

Secteur public 2,4 % pour la CFTC.

Le résultat n'est pas à la hauteur de la campagne engagée.

Une analyse sera faite lors de la journée secteur public.

La CFTC n'obtient toujours pas de poste au Conseil Supérieur de la FPH ce qui est un frein pour le développement sur le département.

La CFTC maintient son poste au Conseil Commun.

Grace à ce poste les responsables syndicaux ont droit à 20 jours de congés syndicaux au lieu de 10.

Prime pour les AS des EHPAD publics :

Annonce erronée de la ministre de la Santé qui confond avec les primes déjà en vigueur.

Prime d'activité

Elle est accordée à tous les salariés qui sont en dessous d'un plafond, la demande pour l'obtenir doit se faire auprès de la CAF

Congrès Fédéral

Du 14 au 18 Mai 2019 à PARIS

Il faut désigner les conseillers qui se présenteront aux élections soit 6 candidats + 1 candidat retraité

2 désignés : 1 titulaire + 1 suppléant

Participation au Congrès : 20 seront pris en charge soit les 9 conseillers fédéraux + 11 financés par l'UD (3 900€)

Les déplacements sont à la charge de la Fédération qui nous recommande de favoriser des promotions SNCF

Aurélie SAGEZ propose que le Syndicat Départemental prenne en charge sur son budget propre un ou deux participants supplémentaires.

Le Conseil ne ratifie pas cette proposition.

Propositions pour les candidats à élection :

Secteur Public : Sandra ADE et Annick WENGER

Secteur Privé : Pascal VIX et Brigitte OBERLE

Secteur Médico- Social : Aurélie SAGEZ et Claude BURCK

Retraitée : Mireille HAUSHALTER

Désignation : Sabine LEBRUN en titulaire et Jean-Claude MATRY en suppléant.

Point principal

Choix des candidats à élire pour le prochain Congrès Fédéral à Paris

Cette délibération doit rester confidentielle.

Porteur de voix

Le département du Bas-Rhin a 1 232 voix.

Ont été retenus pour le secteur public : Marie-Laure GESELL en titulaire et pour le secteur privé Caroline WODLI en suppléante.

Congrès Confédéral du 05 au 08 Novembre à MARSEILLE.

Prix par participant : 600€

Prises en charge par l'UD 3 personnes, 1 personne prise en charge par le syndicat départemental.

Annick WENGER sera prise en charge par la Confédération.

3 agents des HUS participeront au Congrès dont 2 prises en charge par la ristourne syndicale des HUS.

Après élection du Bureau ont été retenus : Claude BURCK, Pascal VIX, Aurélie SAGEZ.

Sabine LEBRUN, Sandra ADE, Jean-Claude MATRY plus deux participants à proposer par les HUS.

Ces candidats seront à valider par le Conseil.

Sur liste d'attente : Brigitte OBERLE car elle n'a pas confirmé son éventuelle présence au Congrès.

2.2. 2020

Christian CUMIN a participé le 08 janvier à une réunion organisée par le Ministre de la Fonction Publique dont un des sujets concerne les retraites, surtout le départ à 57 ans pour la catégorie C : maintien ou non ?

La réforme des retraites pose de nombreux problèmes aux fonctionnaires, car ils seront désavantagés par rapport au système actuel.

Le décret du 06 Janvier 2020 concerne la rupture conventionnelle dans la Fonction Publique.

Texte à étudier lors d'une prochaine réunion Secteur Public.

Actualités Aides-soignants

Arlette SCHUHLER nous informe de l'avancée des travaux concernant le référentiel de compétences.

Le 26 novembre aura lieu la journée AS mais actuellement absence de projets.

L'ordre Infirmier

Il y a des élections en vue mais la CFTC demande l'abstention.

Elections CNRACL

Sabine LEBRUN nous informe de la constitution des listes de candidats CFTC pour les élections CNRACL du 15 Mars 2021.

Intervention auprès des députés concernant le décret relatif à la maladie professionnelle liée au COVID 19



Du Bas-Rhin

Strasbourg, le 29 septembre 2020

A

Madame Le Député

Objet : Décret relatif à la reconnaissance en maladie professionnelle suite au COVID

Madame Le Député,

Le syndicat départemental santé sociaux CFTC s'insurge contre les modalités d'attribution du décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladie professionnelle.

Monsieur VERAN Ministre de la Santé et des Solidarités avait au plus fort de la crise sanitaire du au virus COVID a dans une allocution dit que : « tous les soignants ayant contractés la maladie bénéficieraient de la reconnaissance de la maladie professionnelle avec une automaticité ». Nous attendions ce décret avec impatience et le 14 septembre, qu'elle ne fut pas notre stupéfaction en lisant les conditions requises pour obtenir cette reconnaissance.

« Affections respiratoires aiguës causées par une infection au SARS-CoV2, confirmée par examen biologique ou scanner ou, à défaut, par une histoire clinique documentée (compte rendu d'hospitalisation, documents médicaux) et ayant nécessité une oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance ventilatoire, attestée par des comptes rendus médicaux, ou ayant entraîné le décès »

Combien d'agents ont été hospitalisés ou soignés à domicile sans pour autant être sous oxygène ? Les traitements étant sous la responsabilité du médecin. La majorité nécessitera un suivi médical plus ou moins long. Qu'en sera-t-il pour ces agents ?

La CFTC souhaite vivement qu'une équité soit faite pour éviter les discriminations entres soignants.

Nous vous demandons Madame Le Député de bien vouloir porter notre requête auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé ;

Nous vous remercions, de prendre en considération notre demande, et nous vous présentons, Madame Le Député, nos respectueuses salutations.

La Présidente
Annick WENGER

2.3. 2021

Elections CNRACL

Les électeurs étaient peu nombreux vu la crise sanitaire.

La CFTC a obtenu 5,90 % pour le Grand Est et 8,32 % pour le département.

Ces chiffres sont à étudier de près, établissement par établissement, en les comparant avec les résultats des autres syndicats.

Au niveau national, une concertation aura également lieu lors du Comité National de fin septembre.

Les résultats sont décevants malgré la mobilisation de nos sections Secteur Public.

La crise sanitaire a été une des causes de cet échec.

Les élections de la Fonction Publique se situeront probablement en décembre 2022.

A ce jour, les modalités et les dates ne sont pas connues, il faudra se mobiliser dès que les décrets paraîtront.

Le secteur privé devra donner « un coup de main, » car les résultats de ces élections concerneront l'ensemble du Syndicat.

Comité National Fédéral

Il aura lieu le 29 et 30 septembre à Paris.

La Fédération prendra financièrement en charge deux délégués en plus des conseillers fédéraux suppléants et titulaires.

Le Syndicat Départemental financera la participation de deux conseillers supplémentaires.

Toutes décisions seront prises lors d'un bureau extraordinaire prévu le 02 juillet.

Révision des statuts Fédéraux lors du Congrès extraordinaire le matin du 28 Septembre :

Les modifications sont à faire remonter à la Fédération avant fin août.

2.4. 2022

Les élections professionnelles auront lieu le 08 décembre pour les trois fonctions publiques.

Le dépôt des listes aura lieu le 15 octobre.

Ces élections sont importantes, car la représentativité sera prise en compte pour l'ensemble du secteur privé dans 8 ans.

Les sections du département finalisent leurs listes avec plus ou moins de difficultés. La Confédération s'engage à financer une partie de la campagne.

Un mouvement est prévu le 22 et 29 septembre concernant le secteur privé participation de la CFTC ?

3. ACTUALITES DEPARTEMENTALES

3.1. LES CONGRES



CONGRES FEDERAL PARIS 2019



CONGRES CONFEDERAL MARSEILLE 2019



CONGRES KIRWILLER OCTOBRE 2022

3.2. COMMISSIONS REGIONALES

Les représentants CFTC de notre département ont régulièrement participé aux instances ANFH et ont fait des propositions de formation, de réunions à thème. Ils ont également défendu les dossiers de nos adhérents et de l'ensemble des agents hospitaliers également pour le CGOS.

L'ANFH

Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier (ANFH Alsace). Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont concernés. L'ANFH comporte trois structures :

- le **COMITE REGIONAL DE GESTION-(CRG)** est l'instance dirigeante. Il vote le budget et attribue les fonds financiers aux différentes formations : VAE, Etude promotionnelle, congés de formation professionnelle.
- le **COMITE PEDAGOGIQUE REGIONAL (CPR)** conseille le Comité de Gestion quant aux valeurs pédagogiques des formations proposées.
- la Commission qui siège pour le **CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)** examine les demandes de formation des agents hospitaliers et donne un avis favorable si les critères sont conformes aux règles de l'ANFH nationale.

Les représentants CFTC de notre département ont régulièrement participé aux instances ANFH et ont fait des propositions de formation, de réunions à thème. Ils ont également défendu les dossiers de nos adhérents et de l'ensemble des agents hospitaliers.

Représentante CFTC : Annick WENGER

LE CGOS

Le CGOS est une association loi 1901. Il est géré paritairement par les représentants des directions des établissements et par ceux des personnels.

Tout agent peut bénéficier du CGOS si son établissement est adhérent au CGOS, y compris les contractuels, emplois et apprentis (selon prestations).

Pour les membres de votre famille : conjoint, concubin ou pacsé pour les enfants jusqu'à 20 ans et jusqu'à 25 ans pour les prestations Etudes-éducation-formation, ou sans limite d'âge s'il est handicapé à partir de 8 0% ainsi qu'aux retraités d'un établissement adhérent au CGOS (sous certaines conditions).

Pour bénéficier du CGOS, vous disposez d'un numéro personnel et confidentiel afin de pouvoir ouvrir vos droits en constituant votre dossier sur internet au www.cgos.info et consulter régulièrement votre espace agent par un mot de passe.

Un grand nombre de prestations sont ouvertes à tous.

Le CGOS est le 1^{er} acteur de l'action sociale dans le monde hospitalier.

Représentante CFTC : Sabine LEBRUN

3.3. FORMATION DEPARTEMENTALE

Durant les mois de la crise sanitaire, les responsables syndicaux sont restés dans leur établissement pour être disponibles et soutenir les personnels en difficultés.

- ✓ Formation élections professionnelles
- ✓ Formation FIME



3.4. ACTIONS DE DEVELOPEMENT

Les vagues successives de contagion et les confinements ont entraîné des répercussions sur notre fonctionnement surtout en 2020. Depuis, notre syndicat a repris toute sa place dans nos structures et sociales.

Voici les activités :

2019



8 OCTOBRE 2019 MANIFESTATION EHPAD DE MOLSHEIM



**LA CFTC DEVANT LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
EHPAD EN DANGER
DES MOYENS ET LE TEMPS POUR TRAVAILLER AVEC HUMANITE POUR LA DIGNITE DE NOS AINES**



STRASBOURG RASSEMBLEMENT LE 30 MARS

Assistants Maternels, Salariés du Service à la Personne, Salariés du Particuliers
Employeurs, tous mobilisés !!!!

Non à la réforme du « cumul emploi chômage » en cas d'activités réduites



JOURNEE NATIONALE DES AIDES SOIGNANTS 26 NOVEMBRE 2019
Les agents ont porté le badge ce jour

ACTION SIDA



La CFTC une protection que vous allez aimer !

La CFTC, de par l'étendue du champ professionnel qu'elle couvre, se trouve naturellement sensibilisée, en tant qu'acteur de santé, aux problèmes de prévention en matière de santé publique. C'est donc tout naturellement qu'elle participe, cette année encore, à la journée de lutte contre le SIDA.



A l'occasion de la journée internationale de la lutte contre le SIDA, la CFTC Santé Sociaux s'implique dans la prévention avec pour objectif de sensibiliser le grand public, et plus particulièrement les jeunes, sur les risques de contamination dus au VIH lors de pratiques potentiellement considérées à risques.

Selon Sida info Service, 1,7 million de personnes ont été infectées par le VIH.



HAGUENAU



WISSEMBOURG

2020



FEVRIER 2020 DEFENSE DE L'HOPITAL PUBLIC



HOPITAUX UNIVERSITAIRES URGENCES

2021



MOLSHEIM EHPAD EN DANGER



PREPARATION MANNELE « JOURNEE DE LA FEMME »



DISTRIBUTION MANNELE DANS LES EHPADS

2022



LE SECUR DE LA SANTE POUR TOUS LES SECTEURS

LE SYNDICAT SANTE SOCIAUX A PARTICITE AUX DIFFERENTES ACTIONS ORGANISEES PAR L'UD ET L'UNION REGIONALE ET LA CONFEDERATION



UNE ACTION CITOYENNE : PARTICIPATION DE LA CFTC A « LA STRASBOURGEOISE » DANS LE CADRE « D'OCTOBRE ROSE » (CANCER DU SEIN) ORGANISEE PAR L'UNION REGIONALE



AL DE STRASBOURG ACTION DE VISIBILITE AVEC LA PARTICIPATION DU SYNDICAT SANTE SOCIAUX 2021 PONT DES HALLES



« VILLAGE CFTC » DE L'ETOILE A STRASBOURG



VILLAGE SELESTAT 2022 ELECTIONS PROFESSIONNELLES VILLAGE OBERNAI 2022



PARTICIPATION AVEC L'UD AU TOUR DE FRANCE 2022 CHATENOIS

3.5. SECTIONS

WISSEMBOURG



La section CFTC du Centre Hospitalier a été créée à l'été 2018.

Aux élections professionnelles de décembre 2018, la section a obtenu 2 sièges en CTE, 1 siège en CHSCT ainsi que des sièges en CAPL.

Durant ces 4 années (2018-2022), la section a évolué et a ainsi fait sa place au sein du paysage syndical de l'établissement.

En voici les membres

WENDLING SANDRA (aide-soignante)

SIMON NATACHA (aide-soignante)

LUTZ DOROTHEE (infirmière)

KIEFFER ELODIE (psychologue)

IGHLI MYRIAM (aide-soignante)

Le syndicat a participé à de nombreuses instances comme les CTE, CHSCT, CAPL, commissions de formations, dialogues sociaux, élaboration de l'accord local de l'établissement....

Voici les propositions menées par la CFTC, lors des instances :

Juin 2019 : Sujet du temps de travail en 12h (intersyndical CFTC-CFDT et FO)

Mai 2020 : Disposition des frais de remboursement pour les ouvriers des EHPAD (acquis)

Juin 2020 : Etude de disposition de nouveaux casiers pour les vestiaires des agents et participation au choix de ceux-ci (CFTC-CFDT) (acquis)

Réactualisation du temps partiel de convenance (listing mis en place par les RH pour en faire bénéficier les agents) (acquis)

Proposition de reconnaissance en maladie professionnelle de la COVID 1

Décembre 2020 : Proposition de la prime de développement durable pour les agents hospitalier (acquis)

Mars 2021 : Alerte de l'épuisement professionnel des agents du Centre Hospitalier

Proposition d'ajout de la COVID 19 au document unique de l'établissement (acquis)

Proposition d'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques des agents (en cours d'étude)

Décembre 2021 : Rappel sur les droits de la femme enceinte et allaitante

Octobre 2022 : Proposition d'une liste de covoiturage intranet

Décembre 2022 : Proposition de la prise en charge d'une mutuelle par l'employeur (réflexion déjà en cours au sein de la CHNA).

Proposition d'uniformisation de l'indemnité chaussures et petit équipement en proposition externe aux instances (acquis et à l'étude par la DRH)

La section a également accompagné les agents dans leur traitement de dossier (maladie, avancement...), ainsi que dans l'information de démarches personnelles.

La participation à la Journée contre le SIDA, mené en collaboration avec WODLI Caroline, du Mont des oiseaux (2020).

De nombreux flash infos du syndicat, des tracts, du mailing ont été fait durant ces 4 ans.

Les membres de la section sont toujours présents dans les services, durant la pandémie de la COVID 19 et encore aujourd'hui, pour exercer nos professions et soutenir nos équipes, car le syndicat CFTC est un syndicat humain et que nous nous devons d'être auprès de nos collègues, sur le terrain.

Aux élections professionnelles de décembre 2022, la section a obtenu 2 sièges en CSE, 1 siège en CAPL 2, 1 siège en CAPL 5 et 1 siège en CAPL 10.

Ces résultats, ne sont obtenus que par la confiance de nos adhérents, de nos collègues et de notre travail ;

2019 à ce jour : Travail sur la nouvelle bonification indiciaire pour les SSR Polyvalent
Sandra WENDLING



ACTION SIDA C.WODLI ET S.WENDLING



3 mars 2020 : point bleu à la Roselière

8 mars 2021 : journée de la femme, distribution de pain d'épices

Demande au CTE de +2h (sur le jour de remplacement) pour valoriser le remplacement au pied levé (- de 48h)



SANDRA ADE



**16 JUN 2020 MOBILISATION
DES MOYENS HUMAINS POUR NOS AINES**



8 MARS 2021 « JOURNEE DE LA FEMME »



2 SEPTEMBRE 2021 POINT BLEU

DISTRIBUTION DE MANNELE



8 SEPTEMBRE KRUMMBRUECHEL

Participation aux instances de l'établissement CTE, CAPL, CHSCT et Conseil de surveillance.

La CFTC veille à ce que les agents de l'établissement travaillent dans de bonnes conditions avec du matériel adapté.

Régulièrement, la section rencontre le Directeur afin de répondre aux interrogations des agents dans les différents services et ainsi favoriser le dialogue social. Notons que nous obtenons satisfaction grâce à notre négociation.



ACTIONS/REACTION

- Réalisation d'une enquête concernant l'éventualité du travail en 12h des aides-soignants et remise des résultats à la direction SEULE la CFTC s'est ENGAGÉE.

- Réalisation d'une enquête sur la qualité de vie au travail auprès des agents des unités 3/3bis réalisée pour faire suite à l'expression d'une souffrance au sein du service. La CFTC s'est rapprochée de la Direction pour trouver un compromis. La CFTC toujours au plus près des agents pour le bien-être au travail.

- investigation menée au sujet des pauses effectuées matin et soir, pour donner suite à la constatation d'abus. Pour satisfaire le plus grand nombre d'agents, la CFTC a négocié que la pause de 30 minutes soit fractionnable en deux temps dans la matinée : 20min le matin et 10min après 13h permettant aux agents de manger et de pouvoir fumer après 13h. (toujours en test à ce jour).

La CFTC a répondu présente pour DEFENDRE les agents qui en avait besoin.

-Passage dans les différents services afin de rester A L'ECOUTE de vos demandes et vos besoins, de vous INFORMER de l'actualité.

Au quotidien, nous répondons à vos questions et nous serons toujours PRESENTS.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La CFTC a obtenu un budget pour l'achat de chaises en salle de soins de l'unité 1 en remplacement des tabourets usés et non sécurisants.

- Au regard de la contrainte du port du masque en permanence pendant le service et des températures importantes en période d'été, nous avons obtenu l'autorisation d'allonger la pause de 5 minutes. Cette mesure a pris fin le 31/08/2022.

LA CFTC a obtenu de NOUVEAUX soulèvements personnes et verticalisateurs pour l'ensemble de l'établissement.

REGLEMENT / FONCTIONNEMENT

- Maintien de la prime de présence pour 3 jours d'arrêt maladie dans l'année, au lieu de 1 jour auparavant grâce à la MOBILISATION de la CFTC.

CFTC est SEULE à s'être prononcée CONTRE la mobilité d'agents pour remplacement dans les autres établissements concernés par la future fusion.

La CFTC a obtenu L'actualisation du congé paternité.





DISTRIBUTION DES MANNELES



SECTION DE MUTZIG



Après 4 années où nous n'avions pas de représentants au CTE, la section de Rhinau a refait des listes pour les élections professionnelles en 2022 et nous avons obtenu un 100 %. Les 4 sièges au CSE sont CFTC. Bravo à la présidente de la section Rahimé SAHBAZ.



RENCONTRE DES AGENTS POUR REPENDRE A LEURS QUESTIONS



POINT BLEU POUR UNE CAMPAGNE D'ADHESIONS



Depuis 4 ans, mes collègues et moi-même essayons de négocier au mieux avec notre direction qui a changé deux fois et à chaque fois on reprend toutes nos négociations du début et chaque direction a ses idées, ce qui devient très compliqué.

Nous prenons à cœur toutes nos négociations et nous nous sommes rendu compte que depuis que nous sommes passés au système CSE, nous avons perdu énormément de pouvoir et sommes des fois dépités. Nous avons dû nous battre pour percevoir l'indemnité SEGUR, avec l'aide de la CFTC, la direction de l'établissement ainsi que les membres du Conseil d'administration nous avons décidé de déposer un préavis de grève pour que nos collègues du pôle handicap soit également reconnues pour le Ségur, tout l'établissement s'est mobilisé même les résidents sont venus nous soutenir malheureusement rien n'a bougé et 2 ans plus tard, nos collègues ont enfin eu cette prime SEGUR.

L'établissement avait fait le choix de leurs verser 100 euros en attendant le décret. Aujourd'hui, nous faisons face à un manque de personnel important et avec la direction nous avons signé un accord pour le Ségur 2, la prime grand âge et une augmentation supplémentaire pour les métiers en tension ainsi qu'un minimum pour le reste du personnel. Nous espérons pouvoir continuer dans nos négociations pour satisfaire nos collègues. On ne lâchera rien, nous restons solidaires dans notre CSE. Je remercie mes collègues pour leurs soutiens et patience. Il existe toujours encore une discrimination salariale entre le secteur privé et public.



INTERVENTION DE BRIGITTE OBERLE 2022



**POINT BLEU 3 JUN 2022 STRUCTURE MEDICO SOCIALE
CAMPAGNE RELATIVE AUX FUTURES ELECTIONS CSE**



SITE DE MARMOUTIER

LES 3 COLLINES



POINT BLEU CAMPAGNE ELECTION PROFESSIONNELLE PUBLIQUE

EPFIG



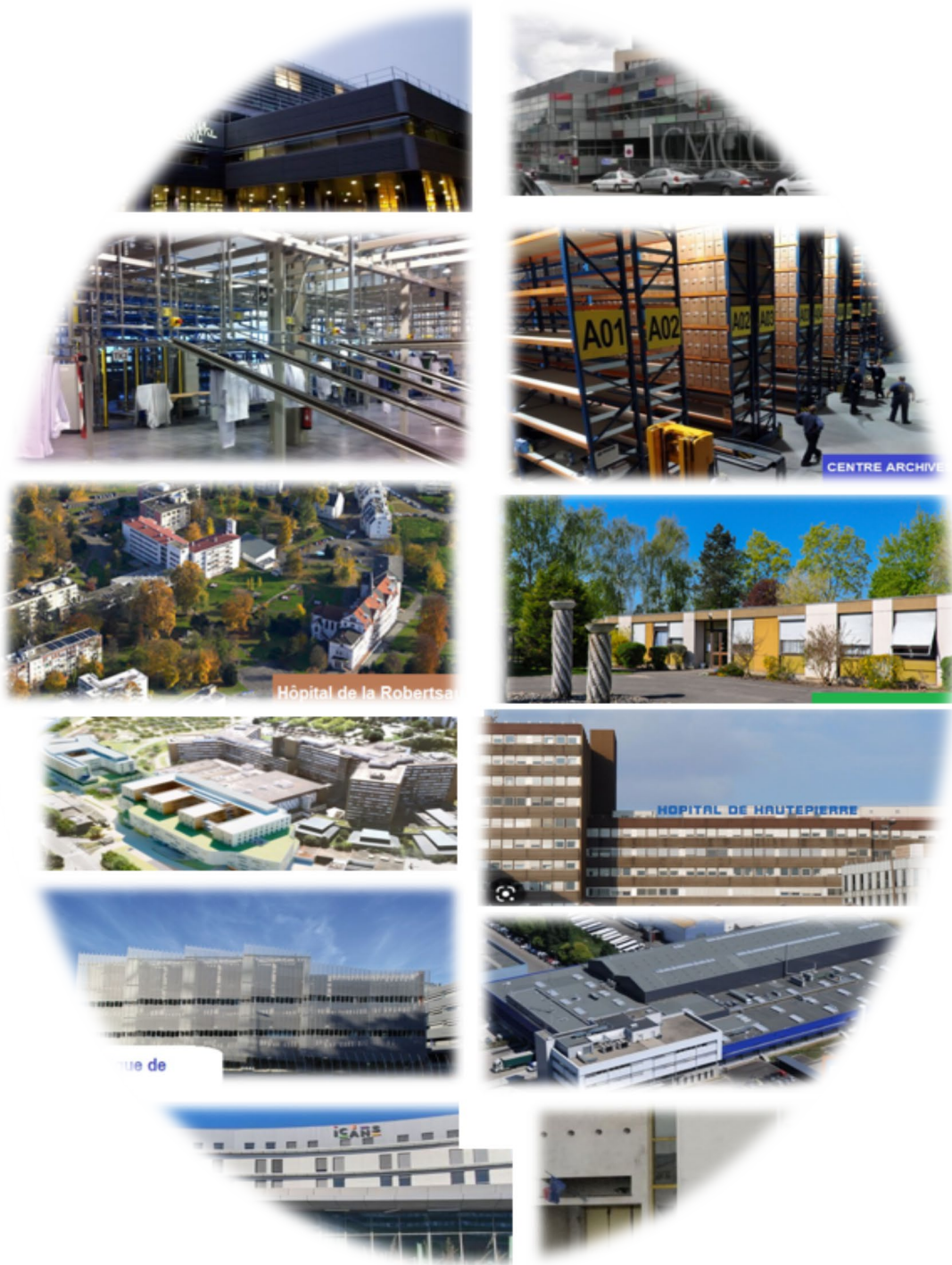
NON A LA FERMETURE DE L'EHPAD

RHENA



ACTION DEVANT LA CLINIQUE RHENA SEGRUR DE LA SANTE

HOPITAUX UNIVERSITAIRES



LES SITES DES HUS

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION GENERALE POUR L'OBTENTION DE SOIGNANTS (30-7-2019)

C'est une petite victoire pour les syndicats des Hôpitaux universitaires de Strasbourg. Ils ont signé ce mercredi 10 juillet un protocole d'accord avec la direction générale. Elle s'engage à embaucher 150 soignants et ouvrir une quarantaine de lits sur l'ensemble des établissements.

Strasbourg

De France Bleu Alsace

Mercredi 10 juillet 2019 à 18:32

Par Marie Roussel



Une manifestation des chefs de services des HUS devant ARS en 2018. © Maxppp - Dominique GUTEKUNST

Après le rassemblement d'une cinquantaine de personnes devant l'Hôpital civil ce mercredi 10 juillet, les organisations syndicales (CFDT, CFTC, FO, SUD et UNSA) des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ont été reçues par la direction générale.


MANIFESTATION DU SERVICE DIGESTIF DEVANT LES BUREAUX DE LA DIRECTION DES HUS (13-12-2019)



AVEC LA CFTC PLACE DE LA BOURSE LE 9 MAI à 14h00

NON au « PROJET DE LOI DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE » et au DEMANTELEMENT pro-

LA CFTC

- 
- **N'accepte pas le gel de la valeur du point d'indice,.**
 - **N'accepte pas la baisse du pouvoir d'achat des agents.**
 - **Demande l'annulation** du jour de carence.
 - **Refuse une instance unique CTE/CHSCT** qui amoindrisse les actions dans la sécurité et des conditions de travail.
 - **Refuse la précarité du travail** par la mise en place des contrats à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.
 - **Dénonce la suppression des compétences des CAP** en matière de promotion et de mobilité.
 - **Dénonce la suppression des 120 000 postes**

Syndicat CFTC, 1 place de l'Hôpital, 67091 STRASBOURG
Tél: 03.88.11.61.00 - Tél : 03.88.12.82.83
mail: syndicatsfte@chru-strasbourg.fr

MANIFESTATION (17-12-2019)



MANIFESTATION DEVANT LES URGENCES DE L'HOPITAL CIVIL (30-06-2020)



J'aime Commenter Partager



PETITION POUR LES PARKINGS DES HUS

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer
Syndicat
CFTC

Janvier/ février 2021

Quoi de plus clair ?

Les FACTEURS d'aggravation qui demandent plus de parkings:

- **COVID** = distanciation = moins de transports en commun
- **PLAN BLANC** = appeler tout le temps
- **HOPITAL EN TENSION** = on restructure, on doit probablement bouger plus...
- **VIGIPIRATE** = on se protège = moins de transports en commun
- **INTEMPERIES** = moins de vélos...



Mise en place de quotas d'accès aux parking - les critères à l'étude ...

- Sur la distance domicile-transports en commun,
- Sur la distance domicile-lieu de travail ,
- Limitation du parking pour les agents indemnisés (forfait mobilités durables),
- Accès illimités aux agents hors CUS et n'ayant pas d'indemnités,
- Accès aux parents ayant des enfants de bas âge (ancien PDE : enfants de moins de 12 ans),
- Accès aux personnes à mobilité réduite,
- Accès illimités aux agents multi-sites ,
- Minimiser l'utilisation des parkings à des fins privées,
- Minimiser l'utilisation des parkings pour les véhicules des sociétés privées,

CONFERENCE DE PRESSE : LE PASS SANITAIRE (13-08-2021)

Le test du pass sanitaire pour les Hôpitaux universitaires de Strasbourg

Lundi, tous les agents qui travaillent au CHU de Strasbourg devront présenter un pass sanitaire pour accéder à leur poste. Deux syndicats, la CGT et la CFTC, s'inquiètent de la mise en œuvre de cette obligation légale et de son impact sur le fonctionnement de l'hôpital.

G. D. - 13 août 2021 à 18:06 | mis à jour le 13 août 2021 à 18:16 - Temps de lecture : 2 min

🗨️ | 📄 | Vu 2343 fois



Pierre Wach, secrétaire général du syndicat CGT des HUS (à gauche) estime qu'il va y avoir un problème « pour les gens de retour de congés ». Photo DNA /Franck KOBİ

PETITION ET MANIFESTATION DEVANT LE NHC



L'ACTU

« Pour la mort annoncée de l'hôpital public » : Strasbourg, la minute de silence gagne toute

La première minute de silence « pour la mort annoncée de l'hôpital public » a eu lieu à Strasbourg le 10 décembre 2021. Vendredi 7 janvier 2022, l'initiative sera suivie dans des hôpitaux de toute la France.

Hôpitaux de Strasbourg : quel avenir après les aides du gouvernement ?

Les aides promises par le Premier ministre le vendredi 10 décembre vont faire du bien aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg, très endettés. Que vont permettre ces aides ? Quelles sont les pistes pour réduire la dette ? Quel avenir pour le personnel ? On fait le point.

Strasbourg

De [France Bleu Alsace](#), [France Bleu Elsass](#)

Dimanche 19 décembre 2021 à 6:45

Par [Jules Hauss](#)



CHAQUE VENDREDI LA MINUTE DE SILENCE DEVANT LE NHC

Devant l'hôpital, plusieurs centaines de personnels s'inquiètent de la "mort programmée" des HUS

Plusieurs centaines de personnels hospitaliers des Hôpitaux universitaires de Strasbourg se sont réunis ce vendredi à 14h sur les parvis des principaux sites de l'établissement (hôpital de Hautepierre, NHC, CMCO, hôpital de la Robertsau), pour dénoncer « la mort programmée de l'hôpital ».

Par **Cécile Fellmann, édité par A.G.** - 10 déc. 2021 à 14:39 | mis à jour le 10 déc. 2021 à 18:32 - Temps de lecture : 2 min

🔖 | Vu 27329 fois



MANIFESTATION EN MARS 2022



Hôpitaux de Strasbourg : en plus du sous-effectif, les syndicats dénoncent des problèmes de management

Une union de quatre des six syndicats des Hôpitaux universitaires de Strasbourg a déposé un droit d'alerte pour demander des comptes à la direction. Ils dénoncent des problèmes managériaux dans certains services qui aggravent une situation déjà tendue.

Strasbourg

De [France Bleu Alsace](#), [France Bleu Elsass](#)

Mercredi 21 septembre 2022 à 20:12

Par [Jules Hauss](#)



4. NOS RESULTATS

NOS RESULTATS AUX ELECTIONS 2022

ETABLISSEMENTS						
DEPOT DE LISTES CSE						
	INSCRITS	EXPRIMES	VOIX	POURCENTAGE	SIEGES	HEURES
CHU STRASBOURG	9084	2376	223	9,39%	1	2905,17
CH LA GRAFENBOURG	286	67	24	35,82%	3	740,23
GHSO	1028	237	29	12,29%	1	540
CH MOLSHHEIM	284	71	42	59,15%	5	1226,31
CH ROSHEIM	104	63	43	68,25%	4	1013,24
EHPAD DAMBACH SIGLE	38	32	0	0%	0	0
EHPAH EPFIG SIGLE	30	23	6	26,08%	1	121,16
EHPAD SARRE UNION	95	28	12	42,86%	2	545,28
EHPAD RHINAU	51	26	26	100%	5	693,57
EHPAD MUTZIG	79	26	26	100%	4	1074,57
EHPAD KOCHERSBERG	51	25	24	96%	3	680,04
EHPAD BARR	90	57	35	61,40%	3	743,22
EHPAD MARLENHEIM	63	20	20	100%	5	857,14
LES 3 COLLINES	196	48	5	10,42%	0	97,39
CH WISSEMBOURG	730	166	35	21,4%7	2	758,38
	12209	3265	550	16,85%		11995,7
SANS LES HUS		889	327	36,78%		
ETB MOINS DE 800	MUT	652	298	61,04%	HEURES	GLOBALES DEPART
SANS GHSO						8550,53

ELECTEURS INSCRITS : 19 292

VOTANTS : 6 130 soit un taux de participation de 32%

Résultats CFTC : 9,23%

Les responsables syndicaux CFTC ont mené une campagne électorale très efficace.

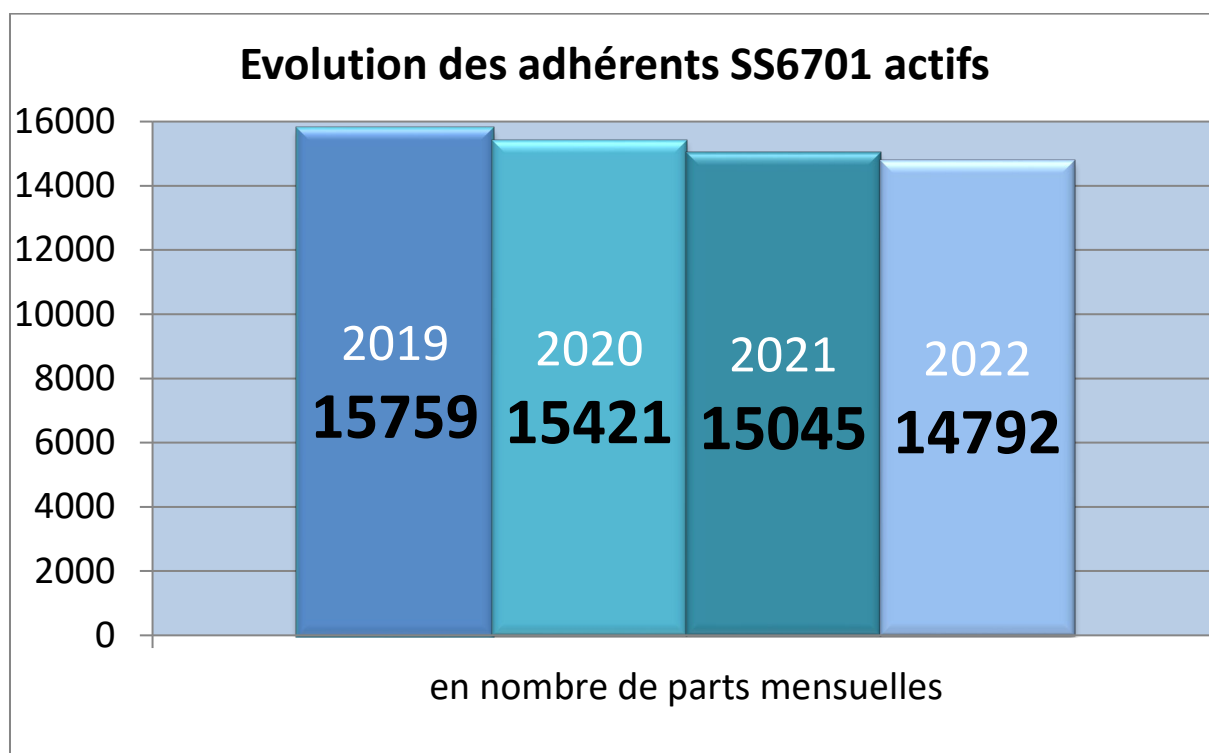
Les résultats ont été très bons dans les EHPADS et certains Centres Hospitaliers. Dans les grands Centres Hospitaliers, les résultats ne sont pas à la hauteur espérée. La crise sanitaire a impacté l'ambiance dans les services de soins : manque de personnels, personnels en maladie, découragés, épuisés...

Donc peu motivés pour aller voter.

Une participation de 32 % prouve le peu d'intérêt des agents hospitaliers, pourtant si malmenés par notre gouvernement.

Il y a du travail pour les 4 prochaines années pour redonner confiance en notre organisation.

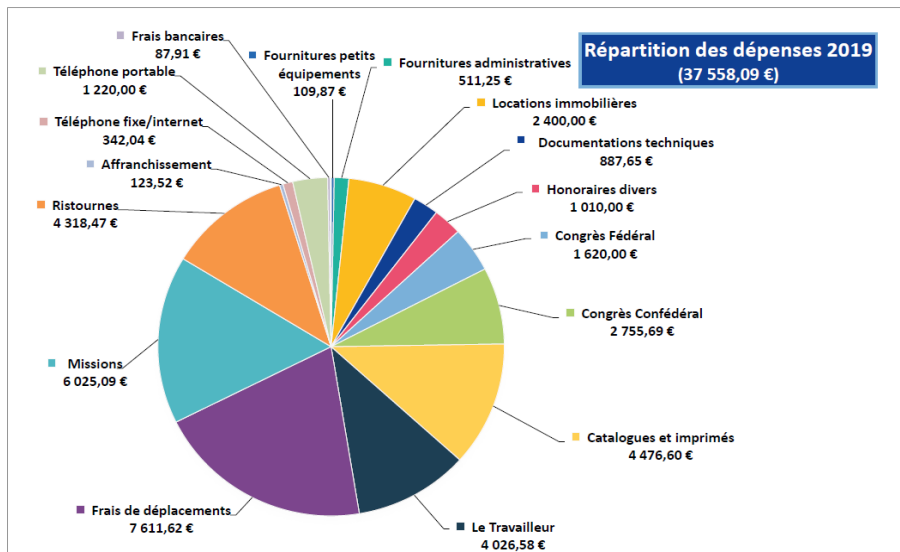
ADHERENTS



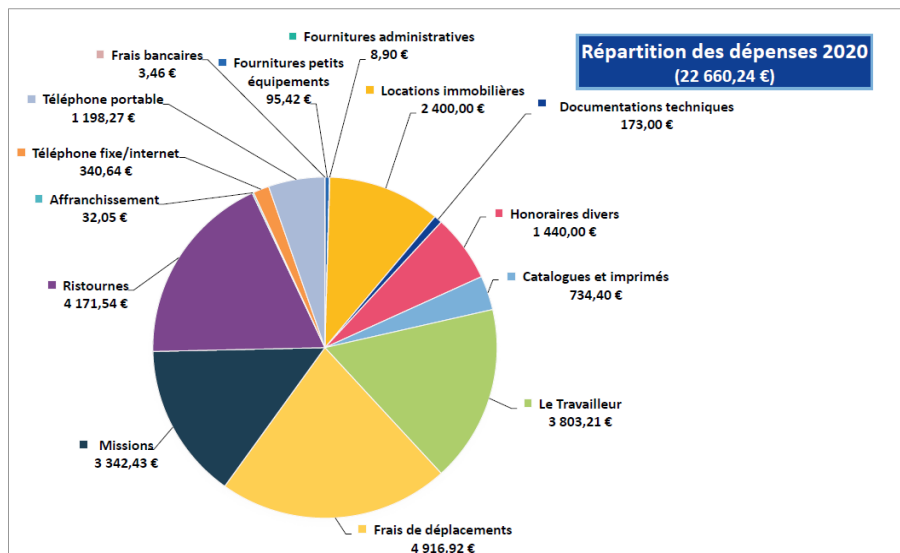
5. FINANCES

RAPPORTS FINANCIERS

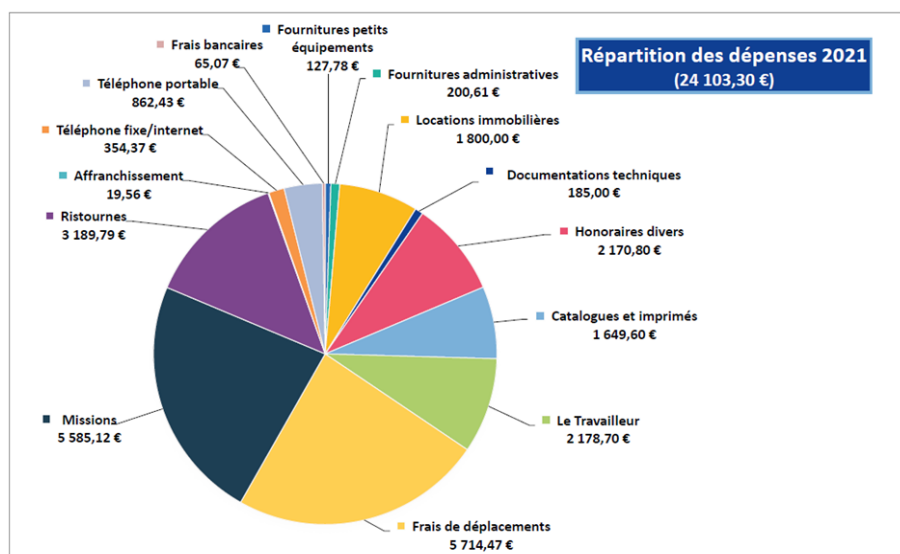
2019



2020



2021





Syndicat

cftc

Syndicat CFTC Santé Sociaux

Pouvoir s'opposer, toujours proposer !